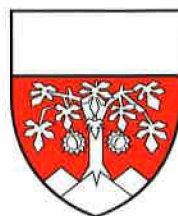


Journal communal d'information  
édité par la Municipalité du  
Mont-sur-Lausanne

Responsable:  
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:  
Greffe municipal

Impression:  
J.-P. Hauswirth, Le Mont



# AUX 4 COINS DU MONT

## Billet du syndic

### Répartition des tâches entre le Canton et les communes

Le Conseil d'Etat a mis en route en 1996 l'étude d'une nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes connue sous la dénomination EtaCom. Cette étude a pour but de revoir la répartition des activités et des charges, en désenchevêtrant les tâches cantonales et communales de manière à clarifier les responsabilités et simplifier les financements. Il s'agit également de réduire les disparités fiscales entre les communes en harmonisant les taux d'imposition et en réduisant les écarts entre les contribuables vaudois. Cette démarche se déroule en trois étapes:

- établissement d'un inventaire
- formulation des propositions
- mise en œuvre des propositions retenues.

La structure du projet prévoit un Comité de pilotage composé de représentants du gouvernement et de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des groupes de travail comprenant des représentants de l'UCV et des hauts fonctionnaires. Ces différents groupes de travail étudient chacun l'un des secteurs suivants: — santé et social; économie et agriculture; écoles; transports et routes; finances; constructions et aménagement du territoire; sécurité publique; administration.

Chaque groupe de travail étudie le sujet qui lui est dévolu et formule des propositions à l'intention du Comité de pilotage. Ce dernier reprend ces propositions qu'il transmet au Conseil d'Etat qui est chargé d'élaborer les modifications législatives sur lesquelles doit se prononcer le Grand Conseil afin de les mettre en pratique.

A l'heure actuelle plus de 400 tâches ont été répertoriées dont environ le tiers ont déjà été synthétisées. Elles

vont être rassemblées dans trois trains de mesures dont le premier devrait être présenté au Grand Conseil cette année encore afin d'entrer en vigueur en 2001. Les deux autres trains de mesures devraient suivre afin que cette redistribution des tâches ainsi que les modifications financières qui en découlent soient réalisées en 2003 voire 2004.

### Premier train de mesures

Celui-ci concerne les écoles et la chaîne des urgences pré-hospitalières. Au niveau des écoles, le Canton devrait assumer la totalité des salaires des enseignants (actuellement 50 % Canton et 50 % communes) et les fournitures scolaires, aux devoirs surveillés et aux réfectoires, ils seraient entièrement à charge des communes. Il convient toutefois de souligner que les Communes devront continuer à payer leur part des salaires des enseignants, soit **Fr. 276'000'000.-** par an, aussi longtemps que les trois trains de mesures ne seront pas entrés en vigueur.

Il est également prévu que ces premières mesures s'accompagneront de la création d'un fonds de péréquation horizontale entre les communes. Celles-ci devront alimenter ce fonds à hauteur de **Fr. 500'000'000.-** par an; somme qui sera redistribuée entre les communes afin d'aider les moins bien loties financièrement.

### Conséquences pour Le Mont

Dès l'entrée en vigueur du premier train de mesures et durant toute la durée du projet EtaCom nous devons continuer à assumer la moitié des charges salariales des enseignants et la totalité de celles découlant des bâtiments et transports scolaires, ainsi que des devoirs surveillés. A celles-ci viendra s'ajouter notre participation au fonds de péréquation horizontale qui sera bien supérieure aux sommes que nous en retirons. En conséquence, la Commune du Mont devra assumer une importante augmentation de ses charges. Nous avons procédé à des simulations dont il

ressort que nous serons contraints d'augmenter le taux d'impôt communal d'environ 5 points (de 85 actuellement à 90) pour faire face à ces nouvelles charges si nous voulons éviter des déficits chroniques du ménage communal.

Cette perspective peu réjouissante explique les raisons pour lesquelles la Municipalité est extrêmement restrictive au niveau des dépenses de fonctionnement de la Commune et qu'elle cherche par tous les moyens à les contrôler et les limiter à ce qui est vraiment nécessaire pour l'ensemble de la population du Mont.

*Daniel Grosclaude, syndic*

## Reflets du Législatif

Présidé par M. J.-Cl. Noverraz, le législatif communal, dont 61 membres sur 70 étaient présents, a tenu **séance le lundi 1<sup>er</sup> mars 1999, à 20 h 15.**

Lors de cette assemblée, le Conseil communal s'est déterminé sur les objets suivants:

### Bâtiment de l'Auberge communale

#### Création d'un logement et rénovation (Préavis n° 1/1999).

En 1992, des travaux consistaient principalement à créer une extension en façade Est comprenant, au sous-sol, des installations sanitaires, une chaufferie et buanderie; au rez-de-chaussée, l'office du café et un agrandissement de la cuisine, les deux niveaux étant reliés par une cage d'escalier. Les installations fixes de la cuisine, la ventilation, toute la partie électrique, les fenêtres, étaient changées, un séparateur de graisses posé, le bâtiment muni du système séparant les eaux usées et pluviales. Les deux salles de l'établissement public devaient être restaurées, plafonds, peintures, sol et éclairage. Les

travaux, dont le coût a atteint **Fr. 890'000.-**, ont été effectués avec soin et le résultat donne satisfaction.

Par contre, dans les étages, la distribution et l'état des locaux rappellent encore l'époque de la construction de l'immeuble.

L'entier du bâtiment est loué au seul exploitant du café qui dispose d'un volume certes important, mais pas rentable commercialement. La Commune ne peut donc attendre, actuellement, un rendement correct de l'Auberge communale.

Pour améliorer la situation, il convient de dissocier la rentabilité que l'on peut espérer du café de celle des étages, même si l'entier de la maison peut être loué à la même personne.

Le projet présenté prévoit de créer un logement totalement indépendant dans les étages. Ainsi, si la rentabilité du café baisse, la stabilité du loyer de l'appartement apporte un certain équilibre à l'exercice comptable.

Les tenanciers potentiels ont tous émis le souhait d'habiter sur place.

Le Conseil a décidé d'approuver ce projet et a accordé à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux et a octroyé, pour ce faire, un crédit de **Fr. 685'000.-**.

### **Réaménagement du chemin des Pâquis et de celui de Chantemerle** (Préavis n° 2/1999)

Dans le cadre de la procédure d'approbation du plan de quartier Pré-Marin, en 1991, la Municipalité avait présenté le résultat d'une étude de circulation, confiée à un bureau spécialisé, qui s'étendait aux plans de quartiers Champs d'Aullie et Champs Meunier, de façon à connaître l'influence de toute cette zone sur le réseau routier existant.

Au vu du résultat de cette étude, la Municipalité proposait un plan des mesures à prendre concernant le réaménagement du réseau routier de ce secteur, dont les routes sont classées comme collectrices, car ces deux voies de circulation représentent l'unique liaison Est-Ouest dans la partie Sud de la Commune.

Le projet retenu tend à assurer la sécurité des piétons, à modérer la vitesse des véhicules dans tout le secteur et à améliorer l'éclairage public.

Le législatif a décidé d'adopter le projet de réaménagement et d'octroyer à la Municipalité, pour ce faire, un crédit de **Fr. 1'039'000.-**.

### **RC 501 b, route de Cugy**

#### **Réaménagement du secteur Coppoz/Grand-Mont** (Préavis n° 3/1999).

Les travaux prévus sur la route de Cugy, entre les carrefours de Coppoz et du Grand-Mont, consistent principalement en un élargissement de la chaussée du côté Est pour permettre la réalisation de deux bandes cyclables de 1,25 m de largeur. La largeur de la chaussée carrossable sera portée à 8,50 m au lieu de 7,50 m actuellement.

Le carrefour Grand-Mont/rte de Cugy sera transformé en giratoire. Cette solution diminuera le temps d'attente des usagers venant du Grand-Mont pour bifurquer en direction de Cugy et modérera la vitesse des véhicules. La sécurité des piétons sera ainsi améliorée. Les conducteurs, arrivant de Coppoz et se rendant dans le quartier appelé «Sous-la-Culiaironne», ne pourront plus tourner immédiatement à gauche, mais devront emprunter le futur giratoire.

Le coût de ces travaux est estimé à **Fr. 530'000.-** pour le carrefour du Grand-Mont et à **Fr. 490'000.-** pour l'aménagement de la surlargeur et des bandes cyclables. Les travaux du carrefour susmentionné pourraient bénéficier de contributions fédérales à un taux de 48,6%. L'Etat de Vaud participerait à raison de 50% aux frais occasionnés par la création du giratoire et des bandes cyclables, ceci après déduction de la participation fédérale.

Le Conseil communal a adopté ce projet de réaménagement du secteur Coppoz/Grand-Mont.

#### **Chemin piétonnier Grand-Mont/Mottier** (Préavis n° 4/1999)

Le projet présenté répondait aux souhaits du plan directeur du réseau piétons qui préconise l'incitation à l'utilisation accrue de la marche pour les courts trajets par la sécurité des utilisateurs, la continuité du réseau et l'embellissement de l'espace public. Ce chemin aurait relié le quartier du Grand-Mont au collège du Mottier, tout en s'intégrant au futur plan de quartier «Sous-la-Culiaironne». Il sécurisait les élèves obligés de se déplacer entre ces deux secteurs.

D'une longueur approximative de 600 m, ce chemin, d'une largeur comprise entre 2 m et 2,50 m, aurait été surfacé avec du tout-venant et certains tronçons arborisés. Le coût de cette réalisation était de **Fr. 340'000.-**, plus **Fr. 40'000.-** pour un éventuel bétonnage complet du chemin.

La Commission chargée d'examiner ce préavis propose au Conseil communal d'accepter ce projet.

Le prix étant basé sur une estimation et non sur des soumissions rentrées, la Commission des finances propose de refuser ce préavis.

Un membre relève que les propriétaires des fonds concernés par le tracé de ce chemin auraient dû participer aux frais pour certaines réalisations, mais le préavis ne mentionne rien à ce sujet. Il propose de ne pas entrer en matière et de refuser ce projet. Par contre, il ne s'oppose pas à ce que l'éventuel aménagement de ce chemin soit peut-être réexaminé, après les expériences faites lorsque les travaux de la RC 501 b, du secteur Coppoz/Grand-Mont, seront terminés.

Un autre précise que les limites de propriétés exactes ne sont pas connues, les bornes n'ayant pas été dégagées, et que le préavis n'est pas assez explicite, notamment concernant la largeur du chemin. Il émet la même proposition et refuse ce préavis.

Finalement, par 30 voix contre 13 avis contraires et 8 abstentions, le Conseil communal décide de ne pas entrer en matière et par conséquent de ne pas accepter ce projet.

### **Naturalisation de trois candidats** (Préavis n° 5, 6 et 7/1999)

Après avoir entendu le rapporteur de la Commission des naturalisations, Mme C. Zimmer, le Conseil communal a accordé la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne aux trois personnes suivantes:

- **M. Salvatore SPINELLO**, né le 4 juillet 1965, originaire d'Italie, domicilié ch. des Echelettes 2 (55 OUI contre 6 NON);
- **Mlle Maria FUINO**, née le 7 juillet 1979, originaire d'Italie, habitant rte de Lausanne 98 (55 OUI contre 6 NON);
- **M. Alexandre SOLAZZO**, né le 19 novembre 1981, ressortissant italien, domicilié rte de Lausanne 86b (53 OUI contre 8 NON).

### **Communications de la Municipalité**

**M. D. Grosclaude, syndic**

Voir la rubrique «Billet du Syndic».

**M. Ch. Bratschi, municipal des bâtiments**

M. Ch. Bratschi précise qu'en 1998 le Conseil communal avait accordé un crédit de **Fr. 254'000.-** pour la rénovation de la chaufferie du Mottier. Le coût total des travaux s'est élevé à

**Fr. 262'400.-**. Le dépassement de **Fr. 8'400.-** est principalement dû à la mise en conformité des installations électriques. Par la suite, la Commune a reçu un subside de **Fr. 39'200.-**, ce qui fait que, finalement, une économie de **Fr. 30'800.-** a été réalisée.

### Communications du Président du Conseil communal

M. J.-Cl. Noverraz informe le Conseil communal que M. J.-M. Menétrey, conseiller communal, a démissionné avec effet au 1er janvier 1999. Il met ainsi un terme à son mandat au sein du législatif.

Le Président remercie chaleureusement les membres du Conseil communal, le personnel de l'Administration communale, ainsi que les citoyens qui ont participé aux travaux de dépouillement de l'élection des membres de la Constituante, le 07.02.1999.

*G. Magnenat, secrétaire*

## Communications de la Municipalité

### Réouverture de l'Auberge communale

La Municipalité, depuis le mois d'octobre 1998 et suite au départ de M. et Mme Mancion, s'est mise en quête d'un nouveau tenancier pour son Auberge communale. La tâche semblait aisée dans cette situation économique difficile où chacun cherche une opportunité de travail, mais, contrairement à toute attente, le risque que peut représenter la reprise d'un tel établissement devait en décourager certains et les candidats de candidatures ne se bousculant pas au portillon de notre administration. Des gens très capables se sont présentés, mais dans la mesure où la

Municipalité entendait engager un couple, ce facteur a joué un rôle déterminant dans le tri des dossiers et c'est finalement avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que le choix de notre Exécutif s'est porté sur M. et Mme Eric et Muriel Lamoureux.

Désireux de pouvoir loger dans l'Auberge, M. et Mme Lamoureux, depuis peu parents d'une petite fille voyaient dans cette possibilité l'opportunité pour eux de bénéficier pleinement des rares moments en famille que permettra leur activité professionnelle. Aussi, en accord avec le Conseil communal d'importants travaux de rénovation dudit bâtiment ont récemment été entrepris, afin de pouvoir proposer aux futurs tenanciers un cadre de travail et de vie accueillant, palliant par là même aux problèmes de toiture de l'Auberge.

Ce jeune couple gai et avenant est très enthousiasmé par la perspective de redonner vie à notre Auberge communale. Monsieur, en cuisine vous présentera des mets de qualité et Madame vous accueillera dans une ambiance chaleureuse et souriante, dès le 31 mars 1999.

M. et Mme Eric et Muriel Lamoureux se réjouissent de vous proposer :

- Une carte attractive composée de mets de saison ;
- Un menu surprise ;
- Un plat du jour tous les midis ;
- Un choix de vins de qualité au verre ;
- Et pour les fêtes ils vous suggèrent : le Menu de Pâques et le Menu de la Fête des Mères.

Provisoirement, jusqu'en septembre, les horaires d'ouverture seront de : 8 h 30 à 15 h 00 et de 17 h 00 à 23 h 00, fermeture hebdomadaire samedi midi et dimanche soir, hormis pendant les fêtes.

D'ores et déjà nous leur souhaitons la bienvenue et plein succès dans leur entreprise.

*Pour le Greffe, V. Dorthe*



**M. et Mme Eric et Muriel Lamoureux**

## Message de la Chancellerie d'Etat

### Ouverture des bureaux de vote

Le Canton de Vaud est régulièrement l'un des derniers cantons à transmettre ses résultats à Berne; le fait que quelques communes laissent encore leurs bureaux de vote ouverts après 12 heures le dimanche n'est pas étranger à cela.

Le Conseil d'Etat a donc décidé, comme cela ressort de l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté de convocation, qu'aucun bureau de vote communal ne pourra désormais rester ouvert au-delà de 12 heures.

Nous invitons les municipalités concernées à exécuter cette décision dès le 18 avril prochain et à en informer leurs électeurs.

## Paroisse réformée

Dans le cadre des soirées du 4<sup>e</sup> dimanche à l'église, nous accueillerons

**M. Claude RUEY, Conseiller d'Etat**  
**Le 25 avril 1999 à 20 heures**

Il écrit : « Je parlerai de mon expérience de magistrat chrétien au sein de notre gouvernement cantonal ».

Bienvenue à chacun pour cette soirée « **Spécial politique** ».

### Info petits-déjeuners contact

Plusieurs dames de la Commune et de la paroisse du Mont participent aux petits-déjeuners contacts. Mais au fait, ces petits-déjeuners, qu'est-ce que c'est ?

- C'est d'abord un lieu accueillant, préparé et décoré avec amour pour environ 200 personnes. Une hôtesse vous attendra à chaque table pour vous servir un bon café ou un thé et vous y trouverez un copieux petit-déjeuner.
- C'est aussi offrir la possibilité d'inviter des femmes de tous horizons afin de partager des sujets d'actualité.
- Mais c'est également créer un espace de rencontre, favorisant l'échange et le partage à partir d'un sujet abordé à la lumière de l'Evangile et susceptible d'interpeller et de sensibiliser chacune des participantes à entrer dans cette dynamique.
- C'est encore d'occasion pour des femmes, de créer des liens entre elles et avec Jésus Christ.

Après avoir dégusté le petit-déjeuner, vous pourrez écouter une conférence toujours sur un sujet de vie captivant et entrer ensuite dans une discussion ani-

mée avec vos voisins de table, quatre fois durant l'année.

Les prochaines rencontres à la salle communale d'Epalinges auront lieu les :

- 29 avril, 7 octobre, 9 décembre 1999  
et les 3 février, et 18 mai 2000.

En Suisse romande, vous trouverez également des lieux de rencontre petits-déjeuners contacts à : Aubonne, Château-d'Oex, Crissier, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Lucens, Morges, Moutier, Vallorbe, Vevey-Corsier, Yverdon-les-Bains.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter : Mesdames Denise Chautems, Françoise Horton ou Chantal Romy.

Pour la paroisse  
Ch. Romy

## Nos jubilaires

### 50 ans de mariage

C'est le 29 janvier 1999 que MM. D. Grosclaude, syndic et C. Frioud ont rendu visite à **M. et Mme Roger et Thérèse Ducret** à l'EMS La Naz, à l'occasion de leur 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage. Vivant de paisibles journées dans le cadre chaleureux de La Naz, M. Ducret ne parle plus guère, mais son épouse, Thérèse, qui vit encore de façon quasi indépendante dans leur coquet appartement de l'avenue Vinet à Lausanne, n'a de cesse de parler, de communiquer, activité qu'elle affectionne tout particulièrement. Elle dit d'ailleurs apprécier grandement la compagnie des gens, contact qu'elle recherche souvent lorsqu'elle se rend,

en bus, plusieurs fois par semaine, au bord du Léman pour y boire le thé.

Très vive et décidée, Mme Ducret est issue d'une famille de 10 enfants établie alors à Romont où l'on devenait tailleur de génération en génération. Très vite elle a dû collaborer à la bonne marche du commerce familial, puis est venue s'installer à Lausanne où elle a épousé Roger, le 29 janvier 1949. Dans cette période d'après-guerre, la vie n'était pas tous les jours facile et le couple a vécu de peu de choses, Monsieur a travaillé quelque temps à la laiterie de César-Roux, tandis que Madame faisait divers travaux de conciergerie.

Cette activité les a d'ailleurs amenés à travailler à l'entretien de trois entrées du bâtiment des Retraites populaires de la Rue Caroline durant de longues années.

A présent, Mme Ducret occupe sa solitude avec beaucoup de fantaisie. Lisant peu, elle préfère le crochet et les mots cachés ou encore, se rend aux discussions organisées par l'association paroissiale de personnes âgées de son quartier, La Vie montante, où divers thèmes de la vie quotidienne sont régulièrement abordés et où chacun peut s'exprimer.

Si elle ne peut se rendre fréquemment à l'EMS La Naz où réside son mari, elle lui rend visite aussi souvent que possible et apprécie particulièrement l'accueil qui lui est réservé, se sentant ainsi rassurée quant à l'entourage dont bénéficie son époux.

Agée de 91 ans, Mme Ducret se réjouit de cette fin de mois de mars pour pouvoir dignement fêter, en famille, les 90 ans de sa sœur. Nous leur souhaitons encore beaucoup de bons moments à l'avenir.

Pour le Greffe  
V. Dorthé



M. et Mme Roger et Thérèse Ducret

## A savoir



### Association pour la création d'une garderie au Mont

Venez nombreux participer à notre prochaine **Assemblée Générale Ordinaire**, le jeudi 15 avril 1999 à 20h 15 à la salle de paroisse du Mont.

Pour l'association  
M. Bruttin, présidente

### Course aux œufs au Châtaignier

Lundi de Pâques  
Esplanade du Châtaignier  
Le Mont-sur-Lausanne  
(cantine chauffée)

Dès 11 heures  
Restauration chaude

Au menu : assiette de cochonnaille  
(saucisse à rôtir, atriou, fricassée,  
pommes de terre purée, salade)

#### Programme de la journée :

- Concours public de pelage des œufs ;
- Cortège costumé relatant la tradition ;
- Officielle course aux œufs ;
- Course aux œufs pour enfants ;
- Concert de la Chorale des Bouchers de Lausanne ;
- Bal champêtre jusqu'à 22h00 ;
- Restauration, salade aux œufs.

Venez nombreux vivre avec nous ces euphoriques instants qui étaient chers à nos ancêtres. Afin de participer à la couverture des frais d'organisation (orchestre, costumes, autorisations diverses, etc.) une modique somme sera perçue à l'entrée. Un ruban de fête vous donnera droit au spectacle des joutes récréatives de la journée, bal compris. Les enfants jusqu'à 10 ans ont l'entrée gratuite et reçoivent même un œuf cuit et teint.

En cas de temps incertain,  
le N° de tél. 1600  
vous renseigne dès 9h00

#### La légendaire « Course aux œufs »

C'était en 1552, sous le régime de LL.EE. de Berne. L'Académie de Lausanne, sous le professorat de Pierre Viret et d'autres illustres personnages, avait acquis une juste célébrité. C'est pourquoi de nombreux Bernois y venaient parfaire leurs études.

Parmi eux, un certain Ulrich, dont les allures aristocratiques, le mépris du peuple et surtout les nombreuses aven-



Course aux œufs, édition 1996

Photo: H. Bard

tures amoureuses qu'il se plaisait à raconter et qui flétrissaient maintes jeunes filles trompées par ses promesses, le faisaient généralement détester.

Le charmante jeune fille nommée Marie, qui travaillait à la rue de Bourg, à Lausanne, fut un jour la victime de ce jeune débauché, malgré les serments d'amour qui l'attachaient à Samuel Brunat, ouvrier-boucher.

Renseigné par son fidèle ami François sur ce qui se passait, Samuel voulut vérifier les faits. Ils se rendirent tous deux au rendez-vous. A 20 heures, ils prenaient place sous la tonnelle d'un jardin dominant le lieu du rendez-vous clandestin. Samuel était en proie à une agitation extraordinaire, malgré les efforts de François pour le calmer. Soudain, des bruits de pas et des chuchotements se firent entendre, et Samuel aperçut Marie dans le bras d'Ulrich.

Bouillant de colère et n'écoutant que la voix de la vengeance, il franchit d'un bond et d'un seul élan le mur du jardin et plongea dans le cœur de son rival une lame de couteau acérée. Puis animé d'un ferme courage, il se dirigea vers la demeure du Bailli pour se constituer prisonnier.

Le procès le condamna à la peine capitale. Le caractère gai, loyal et franc du jeune boucher lui avait attiré beaucoup d'amis qui s'indignèrent de cette condamnation à mort. Le Bailli, craignant des remous parmi la population, fit renforcer les gardes durant le trajet qui devait conduire le cortège à Vidy, lieu de l'exécution où se dressait l'échafaud.

C'est alors que tous ses amis bouchers entourèrent les gardes et immobilisèrent le cortège lors de son passage à Montbenon et, connaissant les capacités sportives de Samuel, ils proposèrent aux juges de lui donner sa chance de salut en lui permettant d'effectuer au pas de course, aller et retour, le trajet qui le séparait du lieu d'exécution, pendant qu'un garde ramassait les œufs qui étaient alignés sur la pelouse par les enfants en ce lundi de Pâques. Un

garde à cheval accompagna Samuel qui, après une course exténuante, arriva le premier. Il eut la vie sauve et c'est ainsi que naquit la «Course aux œufs des Bouchers».

Tiré des Archives cantonales vaudoises

## Nos sociétés

### Société de Développement

#### 53<sup>e</sup> Assemblée générale

L'Assemblée générale 1999 s'est tenue en date du 17 février à la Grande Salle du Petit-Mont.

Le Président a saisi l'occasion de saluer les 41 membres de la société qui s'étaient déplacés, ainsi que M. D. Grosclaude, syndic, M. J.-Cl. Noverraz, président du Conseil communal, MM. Ch. Bratschi, A. Guex et R. Annen, municipaux.



Les membres du comité de la Société de Développement

Photo: C. Frouard

L'année 1998 a été marquée par la participation de la Société à l'organisation de l'étape contre la montre du Tour de Romandie.

Les manifestations traditionnelles comme :

- L'Assemblée générale et l'accueil des nouveaux habitants,
- La Fête de mai,
- Le 1<sup>er</sup> août et la Torrée,
- La Saint-Nicolas,

se sont déroulées sans anicroches et, semble-t-il, à la satisfaction des habitants.

En ce qui concerne les comptes, il faut relever que la santé financière de la Société de développement est au beau fixe, ce qui permet donc de maintenir la cotisation annuelle à Fr. 20.-. Les vérificateurs élus pour l'année sont Mme. U. Wyss Schelker et M. A. Favre, tandis que Mme J. Menétrey a accepté de fonctionner en qualité de suppléante.

Pour ce qui concerne le comité, les démissions de Mme Cl.-L. Chenevard, membre depuis 1993, MM. A. Favre, membre depuis 1993, J.-R. Zahnd membre depuis 95, sont acceptées avec remerciements. Ces personnes sont remplacées par Mme Ch. Ruffieux et MM. A. Cevey et P. Neyroud, lesquels s'ajoutent à la liste des membres du comité déjà composé de MM. E. Debétaz, président, D. Jenni, vice-président, M. Cornu, secrétaire, S. Allaz et Ch. Knecht, président lui-même de l'Union des Présidents des Sociétés locales.

Dans le cadre des propositions individuelles, est soumise au vote l'idée d'organiser la Fête de mai le second week-end de mai et non plus le premier. Par 17 voix contre 5, il en sera ainsi dès l'an 2000.

Le Président entend encore remercier les auxiliaires qui, année après année apportent leur soutien dans l'organisation des manifestations, il s'agit de Mmes: A-M. Bratschi, J. Cochand, R.

Debétaz, C. Marchand, M. Zahnd et MM. P. Chamot, M. Cochand, S. Gillet, C. Pally, J. Pinto.

Le Prix du Mérite des sociétés locales, proposé par le Football-Club est remis ce soir-là à M. H. Grand qui s'est dévoué sans compter pour les besoins du club précité.

L'assemblée s'est clôturée à 20 h 15 et le Président a cédé la parole au Syndic, M. D. Grosclaude, afin de saluer la soixantaine de nouveaux habitants ayant accepté l'invitation à partager les friandises préparées par les Paysannes vaudoises au son du concert, donné pour l'occasion par l'Union instrumentale du Mont.

Merci à tous pour la réussite de cette soirée et n'oubliez pas:

- 18 avril à 17 h 00 à l'Aula du Mottier: Dernier concert de la Guilde de la Musique de chambre
- 1<sup>er</sup> mai au Petit-Mont: Fête de mai
- 2 août au Châtaignier: Torrée
- 4 décembre au Grand-Mont: Saint-Nicolas

*Pour le Comité  
E. Debétaz, président*

### Fête de Mai

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, la Société de Développement de notre Commune organisera

#### La Fête de Mai

qui se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> mai 1999 sur la Place du Petit-Mont.

Si vous désirez participer à cette manifestation, en tant que forain, il suffit de compléter le bulletin d'inscription ci-joint et de le retourner au plus tard d'ici au 15 avril 1999.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous détenons 30 bancs à votre disposition. Ne tardez donc pas à vous inscrire.

Nous vous remercions d'avance de votre prochaine participation et vous donnons rendez-vous à cette occasion.

*Pour la Société de développement  
D. Jenni.*



## Echo des Bois

### Requiem de Jean Gilles (1668-1705)

A la suite du succès rencontré lors de notre concert de l'Avent en décembre dernier, et comme annoncé, nous poursuivons la préparation du Requiem de Jean Gilles, œuvre composée pour chœur mixte, solistes, orgue et orchestre.

Première messe en France où les airs des voix solistes alternent avec les

chœurs, elle est considérée comme l'un des joyaux du baroque français. Peu d'œuvres du Grand Siècle français ont été aussi célèbres que ce Requiem. Il fut non seulement joué une quinzaine de fois lors des fameux Concerts spirituels à Paris mais également donné lors de cérémonies à la mémoire de Rameau, du Roi Stanislas de Pologne et de Louis XV, peu après leurs décès (1752-1774)

La formation se compose des deux chœurs, l'Echo des Bois du Mont-sur-Lausanne et Les Trois Sapins de Peney-Le-Jorat, des solistes Monique DESCHENAUX soprano, Bruno CORTI ténor, P.-Antoine PANATIER haute-contre, Nicolas PERNEY basse, ainsi que Christiane CORNU-CAVIN organiste, assortis d'un orchestre constitué pour la circonstance, soit une centaine d'interprètes en tout, réunis sous la direction de Louis-Nicolas MOREL. Aussi, c'est avec une joie non dissimulée qu'ils vous convient à l'un des cinq concerts qui seront donnés respectivement:

- **vendredi Saint 2 avril à 20 h 00** en l'église catholique d'Echallens;
- **samedi 10 avril à 20 h 30** au temple de Mézières/VD;
- **dimanche 11 avril à 17 h 00** au temple de Villeneuve;

- **samedi 23 avril à 20 h 30** à la Collégiale de Romont/FR;

- **dimanche 24 avril à 20 h 30** au temple du Mont-sur-Lausanne.

Nous espérons que la diversité des lieux vous permettra d'assister à l'une ou l'autre de nos prestations et nous nous réjouissons de vous accueillir très nombreux (billets en vente à l'entrée).

*Pour l'Echo des Bois  
S. Girardin*

## Prochain journal

### Parution

Fin mai 1999.

### Réception des articles

Jusqu'au 10 du mois de parution.  
**Merci de respecter le délai.**

### Rédaction

#### Greffé municipal

Route de Lausanne 16  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. (021) 652 01 50  
Fax (021) 653 64 29

### Bulletin d'inscription pour tenir un banc à la Fête de Mai le samedi 1<sup>er</sup> mai 1999 sur la Place du Petit-Mont

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

Localité: \_\_\_\_\_

Tél. prof./privé: \_\_\_\_\_

Nombre de bancs désirés: \_\_\_\_\_

Nombre de bancs personnels: \_\_\_\_\_

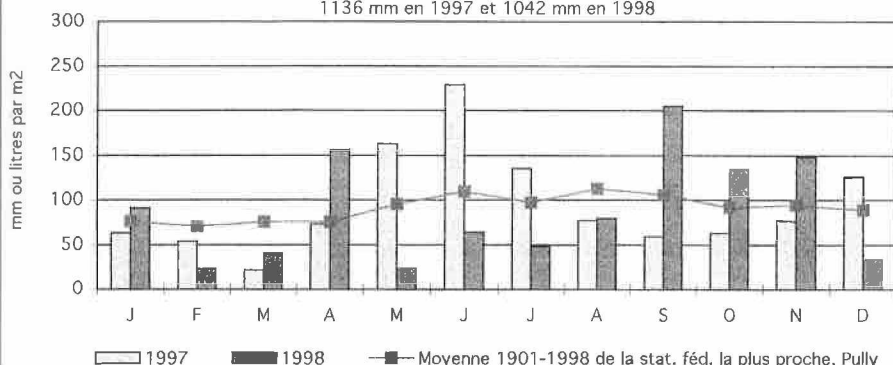
Produits exposés ou mis en vente: \_\_\_\_\_

**Veillez retourner votre bulletin dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 15 avril 1999 à:**

**Daniel Jenni, route du Grand-Mont 29, 1052 Le Mont**

### Précipitations mensuelles sur le Mont

Précipitations annuelles moyennes = 1091 mm  
1136 mm en 1997 et 1042 mm en 1998



# Des délits et des amendes

Les délits que nos semblables commettent de nos jours, à l'approche de la fin du siècle et du millénaire sont si tristement éloquents sur la violence et l'irresponsabilité qui nous habitent, que

l'on peut se demander ce qui fait à ce point divaguer nos esprits, vous constateriez, dans les sources d'époque, que c'étaient plutôt les poules qui avaient coutume de divaguer sur la voie

publique. Aurions-nous, petits humains, quelque leçon à retenir de la vie sociale de la basse-cour ?

V. Dorthe

38

Le 7 juin 1863

Séance ordinaire de la Municipalité sous la Présidence de Monsieur Le Doyen Dupont Syrdic. Tous les membres sont présents. Les procès-verbaux des séances du 3 & 29 Mai sont lus et adoptés.

Rapports pour  
vieux de basse-cour  
Parait Rouge Henri Laitier, pour un rapport fait contre lui par le garde-champêtre Isaac Corbaz, pour avoir dans la journée du 12 Mai à environ 5 heures de soir laissé divaguer ses poules et enfreint le règlement concernant la réclusion des oiseaux de basse-cour. Il est condamné à une amende d'un franc 50 centimes.

Rapports pour  
délit de bois  
Parait la veuve Jeannette Armandy à la Dubardie, pour délit de bois fait par deux de ses pensionnaires & le fils de la veuve de Isaac Minirey aux Proctes, dans la forêt du bois de l'Hopital. Rapport fait par le garde-forestier Emile Corbaz, condamné les trois à chacun 20 centimes d'amende.

id  
Parait Jacques Béron aussi pour délit de bois commis dans la forêt de Chatagnier le 30 Mai à 6 heures du soir rapport fait par le même garde-forestier, condamné à 1 franc d'amende.

id pour  
vieux de basse-cour  
Rouge Frédéric en Buisson parait pour un rapport fait contre lui par le garde-champêtre Emile Corbaz pour avoir contrevenu au règlement de police concernant la réclusion des oiseaux de basse-cour et laissé divaguer ses poules dans la journée du 12 Mai, condamné à 1 franc d'amende.

id pour délit  
herbe  
Un rapport ayant été fait par Isaac Corbaz garde-champêtre contre Marc Blanc au Petit-Mont pour avoir fauché un peu d'herbe le long des chemins avant la mise de cette herbe et condamné à 50 centimes d'amende.

Chataignier  
place d'armes  
La Municipalité abandonne la place d'armes du Chataignier à la portée de la Société Militaire des Amis du Progrès du Mont pour les journées du 5, 6 & 7 juillet sous conditions formelles ne pourra nullement en être exclu de vendre sur la place ces jours de fête.

M. M. Louis Cadermann Benjamin Pelet sont désignés pour commander le bassin de



1<sup>er</sup> MAI 1999

FÊTE DE MAI

## PROGRAMME

✱ **Dès 8 heures pour les parents, plus de 40 STANDS:**

- Brocante • Foire aux livres • Tartines • Légumes
- Saucisses • Premiers géraniums • Fruits
- Tonneau • Pâtisseries

✱ **La «Gym»** et ses démonstrations

✱ **L'Union instrumentale** et ses «Concerts-apéros»

✱ **Dès 8 heures ANIMATIONS pour les enfants:**

- Un manège de poneys • Tir à air comprimé
- Noce à Thomas • Du maquillage
- Jeux du lapin

Votre Société de Développement